

Avocats, appel à la mobilisation pour défendre les libertés ce mardi 1er mars à 17h30

Avocats, magistrats, juristes, greffiers, personnels de Justice, citoyens se mobilisent et appellent à se rassembler devant le Palais de Justice ce mardi 1^{er} mars à 17h30, 2 boulevard Limbert à Avignon. «Appel à la mobilisation des robes noires contre le pass vaccinal, les atteintes disproportionnées et injustifiées aux libertés et droits fondamentaux pour un retour à la raison et à un état de droit, » clame maître Victoria Fargepallet, correspondante à Avignon de la manifestation nationale contre le pass vaccinal.

La hiérarchie des normes

«Nous avons en France [la hiérarchie des normes](#) dans laquelle s'imposent les directives européennes. Parmi elles, le règlement du 14 juin 2021 spécifie qu'il ne doit pas y avoir de vaccinations obligatoires. Or, le pass vaccinal abouti à une obligation de vaccination puisque ceux qui n'ont pas de certificats de rétablissement et désirent une vie normale : aller au restaurant, au concert, au spectacle, au cinéma ne peuvent pas s'y rendre, sauf à se faire vacciner. Il s'agit bien, et d'ailleurs le président de la République lui-même l'a dit, d'une obligation vaccinale.»

Que cela cesse !

«Ce que nous voulons ? Que l'obligation de pass vaccinal cesse. Le vaccin est expérimental et ses effets secondaires sont nombreux, pour certains graves, il n'empêche pas la circulation du virus, ce que l'on a d'ailleurs observé avec son variant, le Omicron.»

Depuis la pandémie la liberté des Français recule

« Depuis la pandémie du Covid-19 la liberté des Français a reculé. Les confinements étaient clairement des assignations à résidence de plus de 12h et donc tout à fait illégaux. Beaucoup de scientifiques ont dit que les confinements n'avaient servi à rien et n'avaient eu aucun impact sur l'empêchement du virus à circuler. En revanche les confinements ont déstabilisé l'économie et la psychologie des gens. Des hommes, des femmes et des enfants ont subi des violences dues à la réclusion, au confinement, et à l'impossibilité de sortir s'aérer, marcher.»

Victoria Fargepallet, avocate avignonnaise

Nos ancêtres se sont battus pour des libertés fondamentales désormais piétinées

«Soyons mobilisés mardi 1er mars et les mois suivants car comme vous vous en doutez, le combat est loin d'être terminé, s'alarme l'avocate Avignonnaise Victoria Fargepallet. N'oublions pas que la Révolution de 1789 a été menée par des avocats : Mirabeau, Danton, Robespierre. Nous ne pouvons pas laisser

Écrit par le 25 novembre 2024

engloutir des siècles de combat pour les libertés fondamentales pour un simple virus qui se soigne.»

Ne laissons pas agir la banalité du mal

«Ne laissons pas faire, ne laissons pas nos soignants se faire virer, éjecter comme de simples mouchoirs usagés, oubliant les droits acquis des salariés à la force des grèves comme, par exemple, en 1936. Ne laissons pas nos enfants se faire asphyxier. Ne laissons pas notre vie privée, la joie de se retrouver dans des lieux ludiques s'éteindre. Nous, avocats, soutenus par les citoyens conscients, allons exprimer notre désapprobation sur ce qui se passe d'illégal. 'Ne soyons pas les observateurs de la simple banalité du mal...' comme l'a souligné Hannah Arendt. Retrouvons nous tous devant le Palais de Justice le 1er mars 2022 à 17h30.»

Collectif des 300 avocats

«Nous sommes un collectif de 300 avocats, dans toute la France, à vouloir éveiller les consciences de tous les citoyens qui ne se rendent pas compte à quel point ils sont maltraités. Parmi nous ? [Maud Marian](#), [Linda Simonet](#), [Jean-Pierre Joseph](#), [Carlo Alberto Brusa](#). Nous sommes de plus en plus nombreux à nous rallier au constat que nous devons être le rempart à une démocratie malmenée. Nous espérons que les juges vont en prendre conscience parce qu'aujourd'hui nous plaidons très souvent pour obtenir que la conventionalité et la non-conventionalité, en particulier des dernières lois, soit reconnue mais les juges ne nous donnent pas raison ! Nous espérons qu'ils en vont prendre conscience parce que c'est la Justice qui protège les droits et libertés fondamentaux.»

Contact Victoria Fargepallet [ici](https://convergencecitoyennedusud1.webnode.fr/) 06 07 36 43 07 <https://convergencecitoyennedusud1.webnode.fr/> et convergence.citoyennedusud@protonmail.com

MH